



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 12 décembre 2011 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: P. LELIEVRE, B. HUZIO, M.L USTYANOWSKI, V. THERY

Après avoir désigné Melle A. FLUET secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2011, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité:

- ⇒ adopte les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ⇒ accepte l'indemnité de sinistre de notre assureur concernant le vol de la Peugeot 308 immatriculée AV 174 ZF d'un montant de 14 740,00 €,
- ⇒ admet en non-valeur 2 titres irrécouvrables concernant 2 familles pour des droits d'inscription en garderie et classe de neige d'un montant de 213,06 €,
- ⇒ décide de supprimer l'indemnité de conseil versée au receveur de la commune,
- ⇒ adopte les tarifs de la restauration scolaire et de la restauration pour les personnes âgées pour 2012 comme suit :

Restauration scolaire :

	Au 1/1/11	Au 1/1/12
<i>Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a un seul enfant inscrit ou présent en restauration</i>	3.15 €	3.20 €
<i>Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a 2 enfants inscrits et présents en restauration</i>	2.98 €	3.04 €
<i>Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a 3 enfants ou plus inscrits et présents en restauration</i>	2.78 €	2.84 €
<i>Repas servi à un élève habitant hors de COURRIERES</i>	6.30 €	6.40 €
<i>Repas servi à un instituteur enseignant à COURRIERES</i>	5.45 €	5.55 €
<i>Repas servi au personnel travaillant pour la commune de COURRIERES et les retraités du personnel</i>	3.15 €	3.20 €

Restauration des personnes âgées :

	2011	2012
Repas pour 1 personne de 60 ans et plus (maximum 2 repas / semaine)	6,70 €	6,80 €
Bénéficiaire S.A.S.P.A	2,15 €	2,20 €

- ⇒ adopte l'augmentation de 2,30% du prix du portage de repas à domicile passant ainsi de 6,50 € à 6,65 €,
- ⇒ reconduit le versement d'une dotation de 7710,35 € au club de prévention,
- ⇒ reconduit la journée « portes ouvertes » à la ferme pédagogique qui aura lieu le dimanche 15 avril 2012 et ouvre un crédit de 4 200 €,
- ⇒ renouvelle le «séjour montagne » de Pâques organisé par le CAJ, qui aura lieu à Saint-Jean-d'Aulps au chalet « La Grande Ourse » du 20 au 28 avril 2012,
- ⇒ adopte les tarifs des animations proposées par le CAJ

Mini-golf, cinéma, stage de danse	1.50 €
Cyber centre, bowling, tennis, repas organisé	2.00 €
Piscine, patinoire, sortie football	3.00 €
Complexe multi salles, laser chip	3.50 €
Poney, kayak, karting, ski nautique	5.00 €
Centre équestre extérieur, Bagatelles, Aqualand, pêche	5.50 €
Voile, Bellewaerde, Aqualud, océades	8.00 €
Parachutisme, moto, autres parcs d'attractions	15.00 €
Parapente	20.00 €
Futuroscope	35.00 €
Séjour « montagne », séjour « été »	180.00 €
Paintball	10.00 €
Mini séjour	50.00 €

- ⇒ décide de créer un site de restauration à l'école Curie. Ce point de restauration permettra de désengorger la cuisine centrale et d'optimiser l'accueil des enfants lors des centres de loisirs.
- Ouvre pour cette réalisation qui sera confiée à une entreprise, un crédit de 48 000 €, et alloue un budget de 20 100 € TTC pour la réfection des sols et l'achat de mobilier.
- ⇒ adopte les tarifs du complexe aquatique pour 2012, et reconduit la semaine découverte du 16 au 22 janvier 2012 au tarif unique de 2,25 €,
- ⇒ adopte les conditions de rémunération des agents recenseurs pour 2012 comme suit :

IMPRIMES	AGENTS RECENSEURS	AGENTS DE CONTROLE
Feuille de logement	0,85 €	0,14 €
Bulletin individuel	1,25 €	0,20 €
Séance de formation	25,60 €	

- ⇒ ouvre un budget de 2 000 € pour l'achat d'un ensemble de sonorisation pour la salle de danse du complexe sportif,
- ⇒ adopte l'organisation d'une soirée « spéciale numérique » à l'occasion de l'équipement numérique de la salle de cinéma en septembre 2012 et ouvre un budget de 1 000 € pour cette manifestation,
- ⇒ accepte le schéma départemental d'accueil des gens du voyage,
- ⇒ attribue suite à l'appel d'offres lancé concernant la souscription des contrats d'assurances de la ville pour la période 2012-2016 et après la réunion de la commission d'appel d'offres, les 8 lots suivants :
 - lot n°1 Assurance des dommages aux biens : ALLIANZ pour un montant de 53 756.66 € /an
 - lot n°2 Assurance des véhicules : Cabinet PILLIOT pour un montant de 8 400.85 € /an
 - lot n°3 Assurance juridique du personnel et des élus : ASSURANCES GUERIN MOUREY pour un montant de 416.95 € /an
 - lot n°4 Assurance automobile des collaborateurs : Cabinet PILLIOT pour un montant de 284.00 € /an
 - lot n°5 Assurance des dommages résultant d'accidents corporels lors d'activités organisées par la Ville : ASSURANCES SECURITE pour un montant de 650.00 € /an
 - lot n°6 Responsabilité civile de la Ville : SMACL pour un montant de 5 584.24€ /an

- lot n°7 Assurance protection juridique de la Ville : ASSURANCES GUERIN MOUREY pour un montant de 1 605.00 € /an
- lot n°8 Assurance accidents et maladies du personnel de la Ville : ASSURANCES VIGREUX pour un taux de 5.25%.du traitement brut, de la NBI et de l'indemnité de résidence versés aux agents.

⇒ adopte les modalités de gestion du Compte Epargne Temps des agents de la commune,

⇒ décide de reprendre les concessions suivantes au nom de la commune et de les remettre en état pour de nouvelles inhumations, la procédure de reprise de concessions en état d'abandon étant terminée :

AB2	Concession CARPENTIER Henri
AC1	Concession RENARD Louis
AC3	Concession DUFOUR Léonie
AG4	Concession DELAHAYE Louis
AG6	Concession CAPON Adèle
BE8	Concession BOCHEZ François
BH3	Concession PEGIS Jean-Baptiste
DF15	Concession LEBACQ Augustine
DF25	Concession CARPENTIER Félix
DG 5	Concession ROUSSEAU Eugénie
DH35	Concession LEBACQ Victoire
DH38	Concession SPREUX Laure
DK19	Concession KLEING Alfred
DK32	Concession WROBEL Stanislas
DK34	Concession SEMAR Saïd
DK36	Concession FLANQUART Julie
H21	Concession DAUBRINE Léopold

⇒ arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune,

⇒ adopte l'avenant au marché de travaux pour la salle de sports. La modification du classement de la zone climatique « vent » initialement en zone 2 est désormais en zone 3 ce qui implique un renforcement de la structure de charpente prévue au DCE ;

Le montant de ces travaux est de 3 372,72 € ce qui représente 4,22% du montant initial du marché qui est ainsi porté à 83 197,35 € TTC.

⇒ adopte l'avenant n°2 pour la maîtrise d'œuvre de la restructuration du centre-ville. Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise DEZELLUS titulaire du lot 2 du marché de travaux, la ville est contrainte de relancer un appel à la concurrence et de solliciter la société REVAL pour préparer un nouveau dossier.

Le montant pour la mission de maîtrise d'œuvre complémentaire pour les études destinées à l'opération concernée est de 4 186 €. Le nouveau montant du marché est de 75.769,25 € TTC, soit plus 17,53% du marché initial.

Par 30 voix pour, 1 contre (M. BARRE) et 2 abstentions (Mme GALLET- M. LEMOINE)

⇒ décide la réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue des Colombes,

Monsieur PILCH quitte la réunion, donne procuration à M. FACON et la séance se poursuit sous la présidence de M. MONTURY, Premier Adjoint.

À l'unanimité

⇒ adopte le rapport 2010 du délégataire chargé de l'exploitation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de l'élimination des déchets,

⇒ décide d'appliquer la clause résolutoire inscrite dans l'acte de vente du terrain cédé à la SCI D2X,

⇒ adopte les actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2011 représentant un engagement financier communal de 30 353,28 € TTC

⇒ adopte la motion contre le démantèlement de notre système de santé suivante :

« NON AU DEMANTELEMENT DE NOTRE SYSTEME DE SANTE »

Depuis des années est en cours une entreprise de démantèlement méthodique d'un service public primordial : celui de la santé. Il s'agit, là également, d'imposer la rentabilité et la privatisation au cœur d'un système qui faisait référence en Europe et au-delà, instauré sur préconisation du Conseil National de la Résistance, et qui assurait l'égalité en termes d'accès aux soins et de préservation de la santé de chacun.

Avec les plans successifs de suppression de postes et la fermeture d'établissements de proximité sous couvert de mutualisation et d'exigence budgétaire, la loi a imposé la tarification à l'acte et les logiques comptables et marchandes dans la gestion des hôpitaux.

Dans les hôpitaux sont apparues des directions composées de techniciens issus de la sphère financière et commerciale, et n'ayant plus de comptes à rendre qu'aux super-préfets que sont les directeurs des agences régionales de santé : voilà en substance comment a été installée une inégalité dégradante pour un grand pays comme le nôtre, celle à laquelle nos concitoyens sont confrontés devant la maladie et la mort.

Avec la tarification à l'acte, les ressources des hôpitaux sont désormais liées à leur volume d'activité et la loi a peu à peu consacré la prise en charge par le secteur public des pathologies lourdes nécessitant de longs soins mais pas de gros actes techniques (cancers...), et la prise en charge par les cliniques privées des actes susceptibles de dégager une plus-value marchande immédiate (chirurgie, imagerie médicale...).

Déremboursements de médicaments, augmentation du forfait hospitalier, mutuelles transformées par le gouvernement en organes collecteurs d'impôts auprès des assurés (1,2 milliard d'€ en 2012), dépassements d'honoraires devenant la règle, profits spéculatifs des trusts pharmaceutiques, chômage galopant, entreprises du CAC 40 exonérées de charges sociales à hauteur de plusieurs dizaines de milliards annuels, fraude patronale à hauteur de 15 milliards annuels, faiblesse insigne des salaires ou des allocations de survie de nos concitoyens tarissant les sources de financement de la Sécurité Sociale...il n'en fallait pas moins pour boucler la boucle du véritable désastre sanitaire dont notre région, en particulier, n'arrive pas à se sortir.

Tous les indicateurs y sont alarmants en termes de mortalité, de morbidité, de sous-équipements et de renonciation forcée aux soins pour 4 personnes sur 10. Dans le domaine de la santé, la région Nord-Pas-de-Calais reste dernière de toutes les régions françaises, 22^{ème} sur 22, avec 20 à 30% de spécialistes en moins que la moyenne nationale, moins de médecins, moins d'infirmiers, moins de lits d'hospitalisation, moins de scanners. Malgré les promesses, rien ou presque n'a vraiment évolué depuis 25 ans. Les retards se sont même accentués dans certains domaines par rapport à la moyenne nationale.

Les hôpitaux publics ou assimilés (AHNAC) sont en profond déficit et ont eu recours, pour beaucoup, aux trompeurs et catastrophiques emprunts toxiques.

Concernant par exemple l'hôpital de Lens, s'il veut ne serait-ce que garder la même enveloppe budgétaire, la tarification à l'acte le pousse à combler son insurmontable déficit par l'augmentation de son volume d'activité, alors que 400 postes lui ont été supprimés en quelques années et qu'il comptabilise des milliers d'heures supplémentaires irrécupérables pour les personnels.

Et le projet de l'Agence Régionale de Santé est ainsi très clair sur un point : il s'agit de regrouper les activités autour du futur nouvel hôpital de Lens et de sonner en même temps le glas des hôpitaux ou services de proximité actuels. La polyclinique d'Hénin-Beaumont est concernée avec un projet de transfert de certaines de ses activités en cardiologie, pneumologie et médecine interne vers le pôle lensois, à Liévin.

Le centre hospitalier de Béthune est lui aussi dans le collimateur, avec la disparition d'un premier service, celui du traitement chirurgical du cancer du sein. Le projet de regrouper les urgences du week-end sur l'hôpital de Lens va affaiblir encore plus l'activité chirurgicale de Béthune. Le secteur maternité y sera en danger, de même que le secteur gastro-entérologie si le bloc opératoire ferme.

Béthune est clairement le premier d'une longue liste de services et d'établissements menacés dans le secteur minier. Notre département est à nouveau un champ expérimental de la maîtrise des dépenses par les coupes sombres. Selon le même schéma, Bapaume a été rayé de la carte. Un sort identique est promis aux hôpitaux de Carvin et d'Aire sur la Lys, et la fusion de Calais et de St Omer se traduit par une diminution du nombre de lits pour le nouvel hôpital de Calais.

Le Conseil Municipal de Courrières ne peut rester l'arme au pied face à cette politique et à ces projets qui, au final, sacrifient nos territoires et l'offre de soins aux populations locales.

Il demande expressément à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, ainsi qu'à Monsieur le Directeur de l'ARS, de revoir le plan stratégique régional de santé et de maintenir, pour ce qui concerne le secteur, toutes les activités de la polyclinique d'Hénin-Beaumont.

De même, il exige l'abrogation du décret ministériel du 1^{er} septembre 2011 mettant à mort le régime minier de sécurité sociale. Avec la CARMI, c'est aussi tout un réseau de prise en charge globale, médicale, sanitaire et médico-sociale qu'il est projeté de démanteler, et de multiples structures qu'il serait aberrant de sacrifier, en considération des enjeux d'avenir, des besoins urgents exprimés et des compétences qu'elles recouvrent pour les ayants-droit. Mais bien au-delà, comme moyen de leur pérennisation, ces structures doivent être ouvertes à toute la population, sans exception.

Le Conseil Municipal de Courrières s'engage à démultiplier les initiatives et les adresses à la population sur ces sujets d'une extrême gravité et qui doivent mobiliser le plus grand nombre.

Le Maire,



Christine Pilch

C. PILCH.